

Madame, Monsieur,

Vous allez bénéficier d'une prise en charge de votre hébergement en amont ou en aval de votre sortie de la clinique. Cet hébergement vous est proposé car votre état de santé, en pré ou en post-opératoire nécessite des soins pendant une durée à proximité de votre établissement de santé

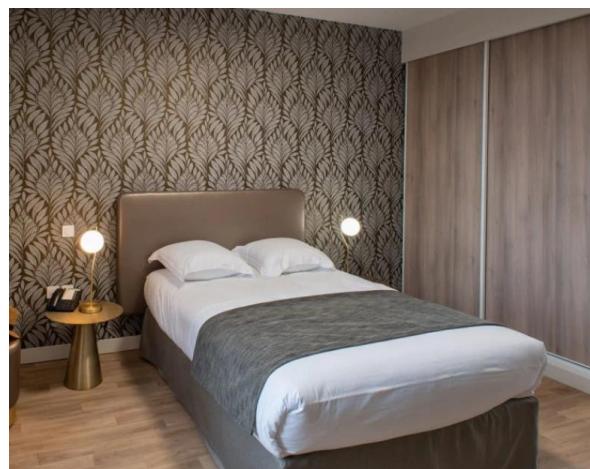
Informations pratiques - Hôtel hospitalier

Réservation faite sur la résidence Domitys pour le/...../..... à partir de 16h, jusqu'à 19h30 pour 1 ou 2 personnes, repas compris pour le patient, en supplément pour l'accompagnant.

Nous vous attendons le/...../..... à l'accueil de la Clinique La Croix du Sud.

L'heure de convocation sur la structure vous sera transmise par le praticien ou par la clinique par SMS.

L'hôtel hospitalier sera réservé par la Clinique La Croix du Sud au plus tard le jour de l'accueil avant 13h.



Modalités de prise en charge



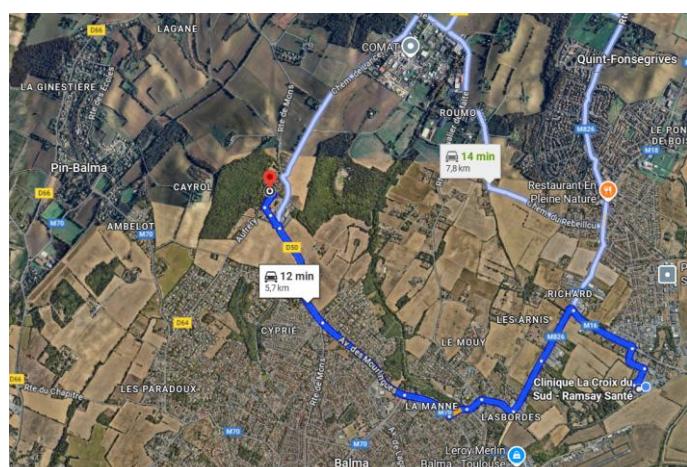
Le montant pris en charge est de 80 €, par nuitée pour le patient (repas compris), il ne vous sera pas facturé mais pris en charge par la sécurité sociale

Un accompagnant est possible avec supplément de 45 € euros (repas compris), et vous sera facturé au départ de l'hôtel.

Tous les frais supérieurs à ce montant seront à régler par le patient directement à l'établissement hôtelier.

La durée du séjour est de 21 jours maximum en amont ou en aval du séjour hospitalier (séjour hospitalier exclu). Elle ne peut excéder trois nuits consécutives sans acte ou prestation assuré par l'établissement de santé.

Vous devrez organiser les trajets domicile – hôtel hospitalier – clinique par vos propres moyens (accompagnant, VSL, taxi...)



Plan d'accès

Résidence Domitys Château Camas
2 place du Maréchal Niel
31 130 PIN-BALMA